



**MÉMOIRE DE LA**  
**FÉDÉRATION DES TRAPPEURS GESTIONNAIRES DU QUÉBEC**  
**DANS LE CADRE DE LA COMMISSION DU**  
**BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**  
**CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
**DE L'INDUSTRIE PORCINE AU QUÉBEC**

MÉMOIRE DÉPOSÉ DEVANT  
LA COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC

LE 31 MARS 2003



---

PHILIPPE TAMBOURGI, BIOLOGISTE / COORDONNATEUR FAUNIQUE

---

PIERRE BOUTET, PRÉSIDENT



1737, rue Champigny Est  
Sainte-Foy (Québec) G2G 1A6  
Tél.: (418) 872.7644 • Téléc.: (418) 872.6131  
ftgq@globetrotter.net • www.ftgq.qc.ca

## **Portrait de notre organisme**

La Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec est un organisme sans but lucratif qui regroupe treize associations et représente l'ensemble des piégeurs non-autochtones répartis sur le territoire québécois. Ayant comme mission de promouvoir le piégeage en tant qu'activité économique et professionnelle, d'en assurer la gestion, le développement ainsi que la perpétuation dans le respect de la faune et de ses habitats, notre organisme se sent directement impliqué par cette consultation. En effet, l'industrie agricole affecte fortement l'habitat des animaux à fourrure, ressources exploitées par les trappeurs qui se soucient de son perpétuel renouvellement.

Au Québec, les trappeurs peuvent piéger soit sur des terrains à droits exclusifs de piégeage, soit sur le territoire libre. Ce dernier est constitué des terres privées et des terres du domaine de l'État qui ne sont pas sous bail de droits exclusifs de piégeage. Les terres agricoles font partie du territoire libre et les piégeurs doivent respecter les propriétés privées. Ainsi, ils doivent obtenir l'autorisation du propriétaire foncier avant d'y accéder.

La FTGQ est favorable au développement des activités agricoles et, bien souvent, nos membres travaillent en collaboration avec les agriculteurs afin d'effectuer une gestion des animaux à fourrure habitant les terres agricoles. Toutefois, notre organisme désire exprimer ses préoccupations envers le développement de l'industrie porcine au Québec car, cette industrie affecte grandement des habitats essentiels au développement et au maintien de la faune, dont les animaux à fourrure, et ce depuis plusieurs années. En effet, on retrouve sur ces terres, et en bordure de celles-ci, plusieurs espèces d'animaux à fourrure; belettes, coyotes, moufettes, ours noirs, renards, rats laveurs. De plus, d'autres sont reliées aux cours d'eau retrouvés sur ces terres; castors, loutres de rivière, rats musqués, visons. Enfin, d'autres espèces à caractère plus

forestier sont affectées par la déforestation; loups, martres, pékans, lynx du Canada et lynx roux.

Plusieurs pratiques agricoles reliées à cette industrie et la pollution qui en découle affectent les habitats retrouvés en territoire agricole. Cela provoque inévitablement des répercussions sur la faune, dont les animaux à fourrure. En effet, l'apport excessif de matières fertilisantes et de pesticides sur les sols, le déboisement et le redressement de cours d'eau pour permettre des pratiques agricoles favorisant les grandes cultures ont des impacts sur les habitats, sur les communautés fauniques et sur les retombées économiques reliées à ces ressources naturelles. La faune ne peut survivre et se développer sans avoir recours à un habitat de qualité offrant abris, nourriture, aires de reproduction et la possibilité de se déplacer d'un lieu à l'autre pour compléter ces besoins.

## **L'épandage des purins et lisiers sur les terres agricoles**

Le principal impact de l'industrie porcine sur la faune découle de l'immense quantité de déjections animales qu'il faut gérer sur le territoire du Québec. De nos jours, la valeur fertilisante de ces déjections est reconnue et elles sont utilisées comme engrais naturel. Cette pratique, qui permet de remettre en valeur les déchets produits par l'industrie porcine, est malheureusement responsable de la surfertilisation des sols et de la pollution diffuse des cours d'eau par les nitrates et le phosphore.

Plusieurs facteurs ont contribué à la surfertilisation des sols dans certaines régions du Québec. Par exemple, des applications massives d'engrais minéraux et organiques ont été effectuées durant plusieurs années. Dans certaines régions, des surplus de fumier étaient disponibles et devaient être utilisés. Malgré tout, on utilisait en plus les engrais organiques car ils étaient jugés plus efficaces pour répondre aux besoins des plantes. L'épandage se faisait afin de répondre aux besoins en azote des cultures plutôt que d'utiliser les besoins en phosphore généralement moins élevés, ce qui a provoqué une surfertilisation des sols en phosphore. Par ailleurs, afin de diminuer les coûts liés à l'épandage des lisiers, les producteurs ont eu tendance à les épandre en plus grande quantité sur les parcelles rapprochées des fosses et à négliger l'épandage sur les parcelles éloignées. De plus, la réglementation actuelle incite le producteur à acheter des terres afin de pouvoir épandre ses surplus, et il arrive malheureusement que ces superficies se retrouvent très éloignées des fosses et ne reçoivent pas leur juste part de lisier.

Selon le Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ), il manquerait entre 100 000 et 221 000 ha de terres pour satisfaire les besoins d'épandage attribuables aux surplus de la seule industrie porcine (Audiences du BAPE du 29 octobre 2002). De plus, le MENV estime que pour l'ensemble du Québec, les épandages actuellement effectués

correspondent à 121 % des besoins des plantes en azote et à 248 % des besoins en phosphore (Audiences du BAPE du 29 octobre 2002).

Somme toute, cette surfertilisation des sols augmente la perte de nutriments vers le milieu naturel et les cours d'eau par les processus d'érosion, de ruissellement et de lessivage. D'autres produits se retrouvent dans les fumiers et lisiers tels les métaux, les coliformes, les acides gras volatils, les phénols et les solvants. Les nutriments et ces autres produits affecteront l'environnement à divers degrés et transformeront les milieux naturels. Des cours d'eau se retrouvent eutrophiés et des espèces intolérantes à cette pollution disparaissent.

L'eutrophisation est causée par l'excès de phosphore amené au cours d'eau lors de pluie et à la fonte des neiges. Cette augmentation de la croissance des algues et des plantes aquatiques entraînera dans certains cas la mort des poissons et affectera inévitablement les espèces principalement piscivores dont la loutre et le vison. On considère que, pour prévenir l'eutrophisation des cours d'eau, il faut maintenir une concentration inférieure à 0,3 mg P-total/l (MENV 2002). Toutefois, une étude du Ministère de l'environnement du Québec (MENV) a montré que pour la période de 1989 à 1995, le phosphore a dépassé ce seuil pour quatorze des dix-neuf bassins versants étudiés dans différentes régions du Québec (Patoine et Simoneau 2002). On note que les bassins versants répertoriés en Montérégie sont fortement touchés, dépassant de six à douze fois le critère de qualité.

De plus, les nappes phréatiques peuvent être touchées par la pollution diffuse, et l'eau des puits artésiens devient impropre à la consommation. Les quantités d'engrais organiques et chimiques épandus doivent être revues à la baisse et ce pour des raisons évidentes de santé publique, de protection des écosystèmes et du respect des autres ressources.

De plus, le gouvernement du Québec devra revoir sa décision, du 12 juin dernier, de permettre l'épandage du lisier à trois mètres des lacs et à un mètre des cours d'eau et des fossés car cette pratique agricole ne permet pas le maintien de la qualité des cours d'eau et de la protection des habitats fauniques. Le gouvernement devra revoir les normes de protection des cours d'eau et s'assurer de la mise en place de bandes riveraines plus significatives où il n'y aura ni culture, ni épandage de lisier et d'engrais.

### **La disparition des bandes riveraines le long des cours d'eau**

L'industrialisation de l'agriculture a provoqué une transformation des paysages agricoles et les grandes monocultures comme le maïs le démontre bien. La machinerie de grande taille utilisée se déplace mieux en l'absence de haies, de clôtures ou de fossés. L'élimination des bandes riveraines le long des cours d'eau entraîne ainsi une perte nette d'habitats pour une multitude d'espèces, qui utilisent ces milieux riverains pour se déplacer, s'alimenter, nicher et s'abriter. On considère que, plus la végétation est haute et abondante, plus la faune s'y retrouve.

Les pratiques agricoles ont tendance à couper la végétation dans la bande riveraine et à cultiver au maximum. Lorsque la bande riveraine est réduite à une simple lisière herbacée, elle est peu accueillante pour la faune et peu efficace pour protéger le talus contre l'érosion.

Nous croyons qu'il est essentiel de protéger et de réaménager les bandes riveraines des cours d'eau en milieu agricole, comme cela se fait présentement en milieu forestier où l'on impose à l'industrie forestière une protection des cours d'eau (bande riveraine d'au moins 20m). De plus, dans une vision de développement durable de l'agriculture qui respecte les écosystèmes aquatiques, il faut revoir les largeurs minimales des bandes riveraines tout en

trouvant une manière de faire appliquer cette protection minimale. Il faut favoriser l'établissement de bandes riveraines plus larges et étagées (herbes, arbres et arbustes) qui serviront d'habitats pour bon nombre d'espèces fauniques, de corridor de déplacement pour d'autres, de filtre face aux engrais et lisier épandus, de protection contre l'érosion, de brise-vents, tout en permettant d'éviter le réchauffement des cours d'eau.

### **La perte de milieux humides en territoire agricole**

Les milieux humides (étangs, marais, tourbières, milieux littoraux, etc.) sont fréquentés par plusieurs espèces dont les animaux à fourrure semi-aquatiques tels que le rat musqué, le vison, le castor et la loutre. Le venue des travaux mécanisés a conduit à drainer les secteurs humides et à installer des drains souterrains en remplacement des fossés et des rigoles. On a ainsi remblayé et drainé des habitats privant ainsi la faune de plusieurs habitats. Dans la vallée du St-Laurent, la perte importante de ces milieux au profit des différentes productions agricoles a appauvri les territoires agricoles d'une importante diversité faunique. On constate qu'il ne reste qu'environ 9% de milieux humides dans la vallée du St-Laurent (Bélanger et collaborateur 1999) et il s'avère primordial de les protéger.

### **La déforestation**

Autrefois, l'ouverture du territoire par l'agriculture a permis l'établissement d'espèces typiques au milieu agricole sans pour autant mettre en péril les espèces fauniques forestières. Par contre, la déforestation actuelle dans les secteurs d'agriculture intensive ne permet plus, dans certains cas, le maintien des espèces qui y résident.



Le déboisement engendré par l'industrie porcine affecte grandement la faune forestière de la vallée du St-Laurent. Des terres qui n'auraient pas été mises en culture se retrouvent rasées afin d'épandre les purins et de cultiver le maïs. Cette pratique provoque la formation d'îlots forestiers entourés de grandes terres agricoles. La fragmentation des forêts provoque des pertes d'habitats et des modifications des populations fauniques résiduelles. On constate une diminution de la superficie des îlots boisés restants et un isolement de ces îlots les uns par rapport aux autres. Les espèces les plus susceptibles d'être affectées négativement sont : les espèces spécialistes ayant des besoins très précis en termes d'habitat, celles ayant besoin de grandes superficies d'habitat non perturbées et celles éprouvant de la difficulté à se déplacer en territoire agricole pour rejoindre les fragments d'habitats forestiers.

De plus, la déforestation entraîne une augmentation de la température des cours d'eau, et ce, même en présence de bandes riveraines. Ce qui entraîne des pertes d'habitats pour les salmonidés, dont l'aire de répartition dans le sud du Québec, ne cesse de décroître à la suite des interventions humaines. Les superficies boisées jouent aussi un rôle important dans le maintien de l'eau à l'intérieur du bassin versant tout en permettant une diversification des habitats fauniques. Le Ministère de l'environnement doit revoir sa politique qui favorise un déboisement des terres afin d'obtenir la superficie exigée pour permettre l'épandage des lisiers. La déforestation en territoire agricole devra tenir compte des besoins des espèces présentes et préserver les habitats.

### **Le redressement et le reprofilage des cours d'eau**

Afin d'allonger la saison des travaux aux champs et d'améliorer les rendements agricoles, on utilise dans la technique de drainage souterrain des sols cultivés. On creuse donc les cours d'eau récepteurs, on modifie les pentes et le tracé des cours d'eau pour recevoir les sorties de drains souterrains et

évacuer rapidement les eaux de drainage. Dans le sud du Québec, le réseau hydrographique a presque doublé en densité par rapport au réseau naturel (Beaulieu 2002). Plusieurs cours d'eau ont été rajoutés et plusieurs petites dépressions recreusées et parfois déplacées pour s'ajuster aux limites des terres. Il est à craindre que le déboisement en cours, pour accroître les superficies d'épandage et l'expansion des monocultures de maïs, ne fasse qu'amplifier cette pratique agricole.

Les cours d'eau des régions agricoles deviennent de moins en moins accueillants pour la faune. Ils ont été uniformisés et banalisés affectant ainsi la faune aquatique qui ne peut répondre à tous ses besoins. Les habitats des poissons ont été très affectés! Ces derniers ont perdu abris, frayères et zones d'alevinage. On constate aussi que le temps de réponse des cours d'eau aménagés est raccourci. Lors de précipitations et à la fonte des neiges, le ruissellement rejoint plus rapidement le cours d'eau, ce qui provoque des débits plus élevés et plus puissants augmentant ainsi l'érosion des rives. En période d'étiage estival et hivernal, le débit des rivières n'est maintenu que par la contribution des eaux souterraines. Des cours d'eau peuvent même être asséchés et d'autres deviennent intermittents. Les poissons et autres espèces fauniques restent captifs des fosses. L'eau se réchauffe et devient moins oxygénée éliminant des espèces moins résistantes et affectant ainsi les espèces piscivores.

### **L'utilisation de pesticides affectant la faune**

Dans l'agriculture québécoise, on utilise de grandes quantités de pesticides principalement pour les cultures du maïs, de céréales, de fruits, et du tabac. Par exemple, les producteurs agricoles utilisent de façon massive des herbicides dans les champs de maïs afin de lutter contre les herbes nuisibles au développement des jeunes plants. Au total, c'est trente pesticides qui peuvent

être utilisés pour cette culture, et ils peuvent être employés en pré-semis, en prélevé ou en postlevé du maïs. Les risques de retrouver ces pesticides dans les cours d'eau et dans l'eau souterraine sont élevés car on les utilise sur un sol nu au printemps, et l'on doit faire deux ou trois traitements durant la saison. De plus, les risques augmentent lorsqu'ils sont utilisés juste avant une pluie intense car on retrouvera plusieurs pertes par ruissellement et lessivage.

Des rivières situées en régions productives de maïs présentent des contaminations importantes (rivières Chibouet, des Hurons, Saint-Zéphirin et Saint-Régis). Dans plusieurs cours d'eau échantillonnés, certains pesticides, notamment l'atrazine et le métolachlore, dépassent les critères de qualité de l'eau établis pour la protection de la vie aquatique.

## Conclusion :

L'agriculture joue un rôle extrêmement important dans le développement et le maintien de l'économie québécoise. Cependant, son développement doit se faire en harmonie avec les autres ressources et usages du milieu si l'on désire qu'il soit durable. Le développement de l'industrie porcine doit obligatoirement se faire dans un respect de la faune et de l'environnement. Il ne doit plus être responsable de la pollution diffuse des cours d'eau.

La faune du Québec est une richesse inestimable qu'il faut absolument préserver et mettre en valeur. Que ce soit pour son importance économique ou culturelle, elle occupe encore aujourd'hui une place importante dans la vie des Québécois. Afin d'assurer la pérennité des espèces retrouvées dans notre province, il est essentiel de préserver les habitats. Certaines pratiques agricoles doivent être remises en cause afin d'y intégrer des préoccupations environnementales et fauniques. L'épandage actuel est trop élevé et provoque ainsi une pollution diffuse des cours d'eau, et parfois même des nappes phréatiques. On ne peut plus se permettre de polluer l'environnement sous prétexte que l'on a le droit de produire.

Le développement durable de l'industrie porcine doit nécessairement évoluer vers l'utilisation et le développement de nouvelles technologies. L'épandage de purin sur les terres agricoles doit servir à redonner aux sols des nutriments, et non à se débarrasser des surplus de lisiers et purins. Il est essentiel de privilégier une gestion solide des purins ou de traiter ces derniers avant de les épandre. Certaines technologies existent déjà comme le système Envirogain, Biosor et Bioterre. Il est donc primordial d'en vérifier l'efficacité et de faire des études d'impact et des suivis environnementaux afin de pouvoir les utiliser et ainsi envisager d'arrêter le moratoire sur l'industrie porcine.

D'autres solutions pourraient être envisagées telles des bâtiments avec système d'épuration d'eaux usées. D'autres firmes comme Atrium Environnement propose des systèmes de déshydratation des lisiers et autres matières agricoles. La technologie est à notre portée et il ne faut pas hésiter à s'en servir afin de préserver la qualité de notre environnement. Bien entendu, les coûts de production seront plus élevés. Toutefois, les coûts actuels ne tiennent pas compte des coûts environnementaux. Si l'on applique la loi de pollueur payeur, la restauration de l'environnement coûtera en bout de ligne beaucoup plus aux producteurs.

Le combat entre l'économie et l'environnement ne devrait pas avoir lieu car le développement économique devrait toujours se faire dans le plus grand respect de l'environnement. On ne peut pas se permettre de détruire notre milieu de vie qui représente notre plus grand bien collectif. Le développement durable de l'agriculture et de l'industrie porcine devra se faire en protégeant les milieux riverains, les boisés et les terres humides qui représentent des habitats fauniques de grande valeur en milieu agricole. La FTGQ croit que le maintien de la biodiversité est primordial dans l'optique de développement durable recherché.

## Références :

Beaulieu, R. 2001. *Historique des travaux de drainage au Québec et état du réseau hydrographique*. Présentation faite au Colloque régional sur les cours d'eau le 9 décembre 1999. révisé le 25 mai 2001. Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, direction régionale de la Montérégie Ouest, bureau de St-Martine 12p

Chantigny M. “ *Que devient l'azote des lisiers après l'épandage ?*”, Porc Québec, vol. 13, no 1, avril 2002, p.63 à 65.

Groupe d'intervention pour la restauration de la Boyer. *La Boyer, une rivière... un milieu de vie !*, document rédigé dans le contexte de l'entente Saint-Laurent Vision 2000, dépliant

Groupe d'intervention pour la restauration de la Boyer et ministère de l'environnement et de la faune. *Bassin versant de la rivière Boyer, la pollution agricole... il faut y voir sérieusement*, document rédigé dans le contexte de l'entente Saint-Laurent Vision 2000, mars 1998, 8 pages.

Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation. *Implantation de vitrines pour les procédés de traitement de fumier*. Direction de l'environnement et du développement durable. Revue Vecteur environnement. Vol. 32 no 1, Janvier 1999 p. 29-34

Ministère de l'environnement et de la faune. *Bassin versant de la rivière Chaudière, modifier nos pratiques agricoles... la priorité*, document rédigé dans le contexte de l'entente Saint-Laurent Vision 2000, mars 1997, 8 pages.

Ministère de l'environnement et de la faune. *Bassin versant de la rivière Yamaska, modifier nos pratiques agricoles... la priorité*, document rédigé dans le contexte de l'entente Saint-Laurent Vision 2000, mars 1997, 8 pages

Ministère de l'environnement et de la faune. *Qualité des eaux, effets de l'épandage des engrais minéraux et de grandes quantités de lisier de porc sur l'eau, le sol et les cultures*, août 1997, 45 pages et annexes.

Patoine, M et M.Simoneau. 2002. *Impacts de l'agriculture intensive sur la qualité de l'eau des rivières au Québec*. Ministère de l'environnement, Direction du suivi de l'état de l'environnement. Revue Vecteur Environnement. vol 35, no 1, janvier 2002 p.61-66.

Société de la faune et des parcs du Québec, décembre 2002. *Rapport sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats*, Vice-présidence au développement et à l'aménagement de la faune 72 pages.